

## COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 14 avril 2023

---

<b>Membres en exercice :</b> 7	Date de la convocation: 06/04/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
<b>Présents : 6</b>	
<b>Votants : 7</b>	<b>Présents</b> : Jean-Luc GOAREGUER, Elise BOUQUET, Chrystel VALLY, Nadine BEAUFILS, Laure LAMETH, René AMARGER
<b>Pour : 7</b>	<b>Représentés</b> : Stéphane DIET par Chrystel VALLY
<b>Contre : 0</b>	<b>Excusés</b> :
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Absents</b> :
	<b>Secrétaire de séance</b> : Laure LAMETH

---

### Objet : Vote du budget primitif 2023 - eau saint\_gal - 2023\_DE\_025

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 du service de l'eau de Saint Gal,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### DELIBERE ET DECIDE :

##### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du service de l'eau de la Commune de Saint Gal pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 94 354.88 Euros**

**En dépenses à la somme de : 94 354.88 Euros**

##### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	8 044.00
014	Atténuations de produits	1 360.00
022	Dépenses imprévues	729.98
023	Virement à la section d'investissement	3 200.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	903.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>14 236.98</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	9 605.00
74	Subventions d'exploitation	1 425.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	397.56
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 809.42
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>14 236.98</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	79 425.00
020	Dépenses imprévues	295.34
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	397.56
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>80 117.90</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	3 200.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	903.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	76 014.90
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>80 117.90</b>

**ADOPTE A LA MAJORITE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24/ 04/ 2023 et publié ou notifié le 14/ 04/ 2023
--

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/04/2023 048-214801532-20230414-2023_DE_025-DE